

Prêteur : CGL- 69 avenue de Flandre 59700 Marcq-en-Barœul

Regroupement de crédits garanti par une hypothèque conventionnelle sur un bien immobilier à usage résidentiel

Nature des crédits proposés	Crédit immobilier										
Destination	Regroupement de crédits en cours, avec ou sans trésorerie.										
Durée	De 120 à 240 mois.										
Taux d'intérêt	Taux fixe. Pendant toute la durée du financement, le taux ne change pas et les échéances sont constantes.										
Suretés	<p>Hypothèque conventionnelle sur un bien immobilier à usage résidentiel : par cette hypothèque, l'emprunteur affecte en garantie du remboursement du crédit qu'il contracte auprès de CGL un bien immobilier à usage résidentiel dont il est propriétaire. En cas de non remboursement du crédit, CGL pourra actionner l'hypothèque pour saisir le bien immobilier, obtenir sa vente et être remboursée sur le prix de vente.</p> <p>Cautionnement : dans le cadre de l'octroi d'un crédit, CGL peut le cas échéant demander à l'emprunteur d'obtenir d'un tiers qu'il se porte caution de son engagement. La caution est la personne qui s'engage à rembourser les sommes dues à CGL par l'emprunteur si ce dernier n'y parvient pas lui-même. Se porter caution est un acte fort car il s'agit d'un engagement de payer.</p>										
Exemple représentatif	<p>Exemple pour un regroupement de crédits de 200 000 € sur 240 mois (hors assurances facultatives) :</p> <table><tr><td>Taux débiteur fixe :</td><td>2.79%*</td></tr><tr><td>Echéancier :</td><td>3 mensualités de 0,00 €*, suivies de 237 mensualités de 1 138,48 €</td></tr><tr><td>Coût total du crédit :</td><td>73 383,62 € (comprenant les intérêts, les frais de garantie ainsi que les frais de dossier)</td></tr><tr><td>Montant total dû :</td><td>273 383,62€</td></tr><tr><td>TAEG :</td><td>3.35%*</td></tr></table> <p>* Taux et TAEG indicatifs. Nous vous proposons de vous rapprocher de votre conseiller CGI Finance pour de plus amples informations. ** Crédit comportant un différé total de remboursement de 3 mois. En cas de souscription d'une assurance facultative, la prime d'assurance sera due pendant ces 3 mois.</p>	Taux débiteur fixe :	2.79%*	Echéancier :	3 mensualités de 0,00 €*, suivies de 237 mensualités de 1 138,48 €	Coût total du crédit :	73 383,62 € (comprenant les intérêts, les frais de garantie ainsi que les frais de dossier)	Montant total dû :	273 383,62€	TAEG :	3.35%*
Taux débiteur fixe :	2.79%*										
Echéancier :	3 mensualités de 0,00 €*, suivies de 237 mensualités de 1 138,48 €										
Coût total du crédit :	73 383,62 € (comprenant les intérêts, les frais de garantie ainsi que les frais de dossier)										
Montant total dû :	273 383,62€										
TAEG :	3.35%*										
Autres coûts éventuels non compris dans le coût total du crédit	Frais liés à d'éventuels événements de gestion du contrat. Frais découlant d'éventuels impayés.										
Modalités de remboursement	Crédit à remboursements mensuels : une échéance sera due chaque mois. Les échéances sont payables par prélèvement SEPA.										
Remboursement anticipé	Les remboursements anticipés totaux ou partiels sont possibles à tout moment. Ils donnent lieu à des indemnités de remboursement anticipé d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû.										
Expertise du bien servant de sûreté au crédit	Une évaluation du bien immobilier servant de sûreté au crédit peut être réalisée par le prêteur sans frais pour l'emprunteur.										
En cas de non-respect par l'emprunteur de ses obligations liées au crédit	<p>En cas notamment de défaut de paiement partiel ou total à son échéance d'une somme quelconque exigible au titre du contrat de crédit ou de non-respect d'une obligation essentielle de ce contrat, le prêteur pourra exiger le remboursement immédiat du capital restant dû, majoré des intérêts échus non payés.</p> <p><i>Conséquences juridiques</i> : résiliation du contrat avec exigibilité immédiate du solde du crédit et éventuelle mise en œuvre de l'hypothèque (saisie et vente judiciaire du bien immobilier servant de sûreté au crédit).</p> <p><i>Conséquences financières</i> : toutes les sommes dues par l'emprunteur au titre du crédit porteront intérêts du jour de leur exigibilité et jusqu'à complet paiement à un taux égal à celui du prêt. Si le prêteur n'exige pas le remboursement immédiat desdites sommes, le taux d'intérêt pourra être majoré de trois points jusqu'à ce que l'emprunteur ait repris le cours normal des échéances contractuelles. Si le prêteur exige le remboursement immédiat des sommes dues, il pourra en outre demander une indemnité égale à 7% des sommes dues en capital et intérêts échus.</p>										